

Service de l'action sociale

Aide aux études ASIA Aide au BAFA

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE AIDE AU BAFA

BÉNÉFICIAIRES:

Personnels titulaires, stagiaires Contractuels, AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum), retraités

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Quotient familial ne doit pas dépasser : 12400 €

Agent lui-même, ou son/ses enfant(s) de +16 ans à charge

Personne seule : INM < ou = 503

Pour l'**une** des trois étapes suivantes : session de formation générale, session d'approfondissement ou de qualification sur présentation d'une facture acquittée.

MONTANT:

100 % de la facture acquittée à hauteur de 300 €

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À COMPTER DU DÉBUT DE LA FORMATION. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.

DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE?

<u>Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme Colibris – Rubrique prestations sociales</u>

https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr

Demande de renseignement: ce.dasem2@ac-creteil.fr